

DELIBERATION

N°2010-081 du 20 Juillet 2010

OBJET : Subvention 2010 Association « A Croche Chœur »

Rapporteur : René SIESTRUNCK

Le 20 juillet 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 juillet 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 34

Nombre de pouvoir : 1

Nombre de votes : 35

M. Maurice DUFOUR est nommé secrétaire de séance

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Renée PETELET, M. Alain NICOLOSO, Mme Marie Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, M. Thierry DUCURTIL, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA, M. Claude PLEINDOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, Mme Corinne MEYER, M. Pierre LEROY, Mme Léa ROUX, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL, M. Bernard COLOMBAN.

Avait donné pouvoir : M. Philippe SEZANNE à M. Guy HERMITTE.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2010-27-10 en date du 27 janvier 2010,

Vu la demande de subvention à hauteur de 1 500 € formulée par l'Association A Croche Chœur en date du 24 décembre 2009,

Considérant que l'un des buts de l'association « A Croche Chœur » est de promouvoir les concerts de la chorale du Centre d'Enseignement Artistique du Briançonnais,

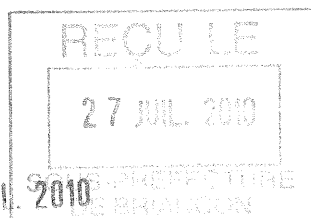
Vu l'avis favorable de la Commission « Culture et Patrimoine » en date du 24 juin 2010,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 6 juillet 2010,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Approuve le versement d'une subvention de 1 500 € en direction de l'association A Croche Chœur,**
- **Dit que ce versement interviendra en une fois dans un délai d'un mois suivant approbation de ladite subvention,**
- **Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget « Général » 2010 de la Collectivité.**

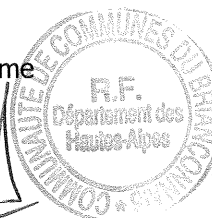
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Pour copie conforme

Le Président,

Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. :

26 JUL. 2010

Date affichage :

27 JUL. 2010

Délibération n° 2010-081

Page 1/1